
LE MONITEUR HAITIEN,

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

ABONNEMENT. — *Le prix de l'abonnement est, pour l'année 10 gourdes; pour 6 mois 6 gourdes; prix de chaque feuille, 25 c. Le bureau de la feuille est chez Monsieur Dumai LESPINASSE, rédacteur-gérant, rue des Casernes; toutes les demandes d'abonnement, lettres et paquets doivent y être adressés, francs de port.*

Port-au-Prince, le 4 Octobre 1845.

AVIS de la Secrétairerie d'Etat de l'intérieur et de l'agriculture.

Le public est prévenu que, d'après les ordres du Président d'Haïti, la vente des propriétés rurales est suspendue. En conséquence les administrateurs des finances ne recevront plus de soumissions concernant ces sortes d'immeubles.

Port-au-Prince, le 3 octobre 1845, an 42e. de l'indépendance.

J. PAUL.